

COMMUNE DE SAINT RABIER

Département de la Dordogne

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 AVRIL 2017

SÉANCE ORDINAIRE 20 h 30

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres en exercice : 14
Présents : 12 - Votants : 14

Date de convocation : 30 mars 2017

Le sept avril deux mil dix-sept : le Conseil Municipal de la Commune de Saint Rabier s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur GUARISE Jean-Claude, Maire.

Présents : Mrs GUARISE – CHEDEVILLE – HYVOZ- GAILLARD – URBAIN – AUMETTRE-
Mmes DOLLE - CHEVAL Martine – LACHAUD Danielle - MIRA - CHATEAURET – BERBESSON

Excusé(s) : Mrs CHEVAL Jean-Claude (Pouvoir à Mr GUARISE), DELPY (Pouvoir à Mr AUMETTRE)-

Absent(s) :

Secrétaire de séance : Mme BERBESSON Sandrine

AU COURS DE LA SEANCE LE CONSEIL MUNICIPAL PAR DELIBERATION, à l'unanimité :

N° 01 - Approbation du compte rendu du conseil municipal du 16 décembre 2016

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.
Madame Martine CHEVAL précise qu'un terme a été changé à la demande de Monsieur Edmond DELPY (majorité à la place d'unanimité point 8 et 9)
14 voix pour , 0 abstentions, 0 voix contre

N° 02 – A DONNE son accord pour acquérir 4 ordinateurs portables et 2 tablettes pour l'école. Il est prévu l'achat de 14 ordinateurs portables pour un coût d'environ 13 500 €.

14 voix pour

N° 03 – A DECIDE de procéder à la rénovation du logement des écoles. A cet effet, des devis ont été présentés (isolation, double vitrage, peinture).

13 voix pour, 1 abstention

Il est proposé de le remettre à la location mi-juin voire début juillet. Les loyers et la caution seront de 400 € au lieu de 320 €.

14 voix pour

N° 04– A DECIDE de budgétiser les travaux de remise en état de la salle des fêtes, chauffage hors normes. Une estimation a été faite par l'entreprise LASSAIGNE, elle s'élève à 19 020€. Des devis supplémentaires vont être demandés

N°05 – A DONNE son accord pour la réalisation de travaux de voirie à hauteur de 24 984 €/TTC.

14 voix pour

N° 06 - A ACCEPTE le devis présenté par l'entreprise Bujat Pyrotechnic pour le tir d'un feu d'artifice le samedi 03 juin lors de la fête votive.

12 voix pour, 2 abstentions

N° 07 - A DECIDE la gratuité de l'utilisation provisoire du caveau communal. Un règlement municipal du cimetière de la commune sera réalisé.

N° 08 – A DECIDE avec effet au 01/02/2017, l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, qui est passé de 1015 à 1022.

Pour : 12 Contre : 2 Abstention : 0

N° 09 – A REFUSE la prise en charge des travaux de raccordement au réseau électrique de Mr VITRAC Nicolas pour un montant de 12 000€, suite l'optention d'un permis de construire.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

N° 10 – A ETABLI le planning de tenue des bureaux de vote pour les élections présidentielles des 23 avril et 7 mai 2017 et législatives des 11 et 18 juin 2017.

Une interruption de séance a été demandée par Monsieur le Maire.

N° 11 – A VOTE le budget primitif M14 de la Commune de l'exercice 2017.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 2

N° 12 – A A VOTE le montant des subventions accordées aux associations pour l'année 2017. Pour : 9

N° 13 – A VOTE le budget primitif M49 de l'Assainissement de l'exercice 2017. Pour : 14

N° 14 – A VOTE le budget annexe M14 du Multiple Rural de l'exercice 2017.

Pour : 14

N° 15 – A VOTE le budget primitif M43 du Transport scolaire de l'exercice 2017.

Pour : 14

N° 16 – A DECIDE de maintenir pour 2017 les taux des taxes directes locales appliqués en 2016 soit :

- Taxe d'habitation	13.59%
- Taxe foncière	15.54%
- Taxe foncière (non bâti)	78.91%

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

DIVERS :

Zone ZRR : Saint-Rabier sera classée zone de revitalisation rurale ou ZRR au 1^{er} juillet 2017.

Les entreprises s'installant ou reprenant une activité sur le territoire de la commune pourront bénéficier d'avantages fiscaux.

Fait en Mairie, le 10 avril 2017

La Secrétaire de séance